



COMpte Rendu de la Seance du Conseil Municipal  
EN DATE DU MARDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020 À 19H30

**L'an deux mille vingt,**

Le premier décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER-MARTINET, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE, Sophie LAFEUILLADE Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Isabelle TRAPPIER à Christine CAILLAT  
Christian GHEZ à Karine DUBOIS  
Michel MOREAU à Gilles STUDNIA  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Clothilde FRETE à Axel FAIVRE  
Romain LESAGE-GIACOMINI à Christine CAILLAT  
Thomas BATIGNE à Gilles STUDNIA  
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE  
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance. **Secrétaire de séance :** Christelle BARDEILLE.

A) Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2020 :

Le procès-verbal du 24 septembre 2020 est adopté à la majorité (6 abstentions Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES)

B) Décisions :

2020-27 - Convention piscine le Chesnay  
2020-28 - Convention formation Arpège  
2020-29 - Recrutement intérimaire  
2020-30 - Contrat de maintenance élévateur mairie  
2020-31 - Contrat de cession spectacle  
2020-32 - Animation lecture scénique



2020-33 - Contrat multi-services Ricoh  
2020-34 - Convention Biosmose  
2020-35 - Convention formation Sofis  
2020-36 - Attribution de chèques cadeaux  
2020-37 - Concessions funéraires  
2020-38 – Emprunt

C) Délibérations :

**N°2020-12/66 : Amendements au Règlement Intérieur du Conseil municipal demandés par le Groupe « J'aime Saint-Nom » et propositions de modification du Règlement intérieur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A LA MAJORITE** (6 abstentions Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES)

**REJETE** les amendements proposés par la liste « J'aime Saint-Nom »,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A LA MAJORITE** (6 abstentions Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES)

**ADOpte** les modifications au règlement intérieur du Conseil selon la nouvelle rédaction suivante :

[ **CHAPITRE VI – Droits et information des élus**

**A – DROIT D'EXPRESSION**

**Article 44**– Dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le présent règlement intérieur (Article L.2121-27-1) :

**44.1** Modalités d'expression dans la rubrique « Expression libre » du magazine municipal :

- Les éléments textuels communiqués par chacun des groupes représentés au sein du conseil municipal en vue de la publication suivante seront communiqués par voie dématérialisée aux services de la mairie dans un délai de dix jours suivants la demande de ces derniers.
- Le texte sera inséré par le service Communication dans le respect des gabarits des pages du magazine municipal, soit 82 mm de hauteur x 185 mm de largeur par groupe.

- Les contraintes rédactionnelles sont fixées comme suit :
  - Le titre du texte, de 70 signes maximum espaces compris par groupe.
  - Le texte de 2.500 signes espaces compris par groupe, sans aucun enrichissement de texte autre que l'italique, sans photographie, ni graphique, ni illustration, et sans autre adjonction possible.
  - Le(s) nom(s) du (des) signataire(s) avec les coordonnées du groupe, étant entendu que ces éléments font partie intégrante du texte.

44.2 Modalités d'expression sur le site internet de la mairie :

*Le texte de chacun des groupes, inséré dans la rubrique « Expression libre » du magazine municipal, sera reproduit dans la rubrique équivalente du site internet de la mairie, et actualisé à chaque nouvelle parution du magazine municipal.]*

### **N°2020-12/67 : Comités consultatifs : nominations complémentaires**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

**DÉCIDE** de compléter quatre comités consultatifs, pour associer des personnes qualifiées à des études concernant les secteurs :

« Scolaire - Périscolaire » ; « Environnement – Cadre de vie » ; « Urbanisme – Travaux » ;  
« Culture- Sport – Animation – Vie du village ».

**DÉSIGNE**, en qualité de membres représentant la population de la commune pour compléter les quatre comités consultatifs cités ci-dessus, les personnes suivantes :

- **Comité consultatif « SCOLAIRE, PERISCOLAIRE »**

Magali HANNECART

- **Comité consultatif « ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE »**

Virginie BARBOUX, Arnaud ROLLAND, Chantal GAUTIER

- **Comité consultatif « URBANISME – TRAVAUX »**

Yann LE BITOUX, Candice CHAMBOREDON, Arnaud HENNEQUIN, Bernard VIDAL,  
Christian BERTRAND, Thomas BERTHON, Frédéric PLEWA

- **Comité consultatif « CULTURE – SPORT – ANIMATION – VIE DU VILLAGE »**

Amalia MONNAERT, Claude PERRIER

### **N°2020-12/68 : Modification du tableau des effectifs**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet,

**DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**N°2020-12/69 : Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la décision modificative N° 1, équilibrée en dépenses en recettes à :  
263 759,17 € en fonctionnement,  
200 000 € en investissement

**N°2020-12/70 : Avances sur investissement pour l'exercice 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021, dans la limite du quart des crédits votés en 2020.

**N°2020-12/71 : Avenant financier n°2 Opération - Travaux rue Charles de Gaulle**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'avenant financier au marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA Ile de France SAS pour un montant de **50 893,12€ HT soit 61 071,74€ TTC (soit 1.39% du montant du marché initial).**

**APPROUVE** la prolongation de délais jusqu'au 30 avril 2021.

**N°2020-12/72 : Assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SEY pour les enfouissements de la rue Guitel**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention à intervenir pour l'assistance aux travaux d'enfouissement et d'éclairage public avec le SEY, et tous les documents afférents en vue de la bonne application de cette convention, notamment le contrat avec le bureau d'étude attributaire.

**N°2020-12/73 : Acte de notoriété acquisitive au profit de la Commune pour la parcelle AI 153, sise Chemin de l'Abreuvoir**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive à intervenir, portant sur la parcelle AI n° 153, sise Chemin de l'Abreuvoir, qui sera dressé par l'étude notariale de Maître TYL, basée 16 rue Pasteur 78450 VILLEPREUX,

**N°2020-12/74 : Avis sur la modification des statuts de la CC Gally Mauldre schéma d'assainissement et schéma directeur de l'eau potable**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Gally Mauldre, par le retrait des compétences « étude et réalisation d'un schéma d'assainissement » et « étude et réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable »,

**PREND ACTE** du fait que les modifications ainsi définies seront effectives dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts.

**N°2020-12/75 : Contrat de territoire « Eau et Climat » du Bassin versant de la Mauldre et de ses affluents, et charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le contrat de territoire "Eau et Climat" du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents et autorise Monsieur le Maire à le signer afin de pouvoir lancer les études de Schéma Directeur sur le territoire communal,

**APPROUVE** la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**N°2020-12/76 : Opposition au transfert de la compétence PLU PLUI à la Communauté de communes Gally Mauldre**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Gally Mauldre, en application de l'article 136 II de la loi ALUR du 24 mars 2014,

**2020-12/77 : CCGM – Rapport d'activités 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2019 de la communauté de communes Gally Mauldre.

**N°2020-12/78 : SIAEP - Rapport d'activités 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'exercice 2019 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP).

**2020-12/ 79 : SEY – Rapport d'activités 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'exercice 2019 du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche,  
le 3 décembre 2020,

affiché le 4 décembre 2020

Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de Communes Gally-Mauldre,  
Gilles STUDNIA

